REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

DIRECTION

Adresse : Préfecture de l'Ain
Téléphone 21.22.21 - Poste : 377

BOURG-en-BRESSE, le 24 Octobre 1975

Réf. à rappeler

Aide sociale à l'Enfance

Le Directeur départemental de l'Action Sanitaire et sociale atteste qu'il a effectué sur le compte de :

M. DECORET Bruno né le 1er Octobre 1947 à LYON (4°)

et de Mme HARTMANN Françoise épouse DECORTE,
née le 7 Décembre 1947 à LYON (3ème)

domiciliés à TRAMOYES 01390, Chemin de la Mouche

une enquête sur le plan des conditions matérielles, de la moralité, des aptitudes. Au vu des résultats de cette enquête et de l'avis du Médecin Inspecteur départemental, il est donné un avis favorable à l'accueil d'un enfant étranger en placement familial jusqu'à sa majorité, ou en vue d'adoption.

En outre, dans la perspective des procédures qui pourraient être nécessaires en France, il est précisé que M. et Mme DECORET ne satisfont pas à ce jour aux conditions impératives d'âge et de durée de mariage requises par les articles 343, 343-1 du Code civil (Loi du 11 Juillet 1966) pour pouvoir introduire une requête en vue d'adoption.

Le Directeur départemental de
l'Action Sanitaire et sociale,

l'Inspecteur